



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER
SEINE
Réunion du 10 juin 2025

Présent-es :

Equipe d'animation : Michèle HUMBERT (co-présidente) ; Florence MATHIEU (co-présidente) ; Christophe DE SAINT PIERRE ; Danièle GRIMAUD ; Alain MENDIBURU.

Carla ARIGONI-FOUQUET ; Philippe BON ; Laetitia BRANCOVAN ; Myriem CHAMI ; Bertrand CHENU ; Jean-Michel DAUBOURG ; Evelyne DENIS ; Laetitia DIVOL ; Carlotta FEA MESNAGE ; Ekatarina GADAL ; Frédéric GONNAUD ; Colin GOUTTE ; Vincent IMHOFF-RAMPILLON ; Chantal LINKS ; Patrice MIGAULT ; Matteo PUGLISI ; Sylvie RIMSKY ; Delphine RUI ; Marie-Bénédicte SASSI.

Présent.es distanciel : Jean-François DUBUISSON ; Agnès JANIN ; MIJE (Julien PUJO) ; Denis MORTIER ; Paola PELLIZZARI ; Inès RING.

Auditeur libre : Axel BELLI.

Excusé-es : Claire-Aude ELMER ; Claire POURVIN ; Muriel SCHEUER ; Philippe THEBAULT.

Mairie de Paris Centre : Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, délégué de Paris Centre en charge du Budget Participatif, de la participation citoyenne, des Conseils de quartier et de l'innovation, vice-Président de la 7e commission du Conseil de Paris ; Marie-Liesse POYETON, Chargée de participation citoyenne.

ORDRE DU JOUR

18h30 Présentation de la nouvelle équipe d'animation et des 2 coprésidents

19h Partie 1 – Actualité : L'Hôtel-Dieu et l'enquête publique

19h30 Partie 2 – Thème Entretien du patrimoine (également du patrimoine non protégé) et des espaces publics

Présentation du groupe de travail, débat et votes éventuels

20h15 Réponses aux questions par l'élu référent Boris JAMET-FOURNIER

20h30 3 nouvelles questions à voter – Suivi des questions déjà votées

Les 5 membres de l'équipe d'animation remercient les conseillers, se présentent et désignent Danièle GRIMAUD et Alain MENDIBURU comme animateurs de la séance.

Les membres de l'équipe d'animation annoncent avoir voté à l'unanimité pour la reconduction de Michèle HUMBERT et Florence MATHIEU à la co-présidence du Conseil de quartier Seine.

Partie 1 – Actualité : L'Hôtel-Dieu et l'enquête publique

Dans le cadre de la déclaration de projet concernant l'Hôtel-Dieu engagée par l'AP-HP, une enquête publique s'est ouverte.

Elle se déroule du lundi 2 juin à 9h au vendredi 4 juillet 2025 à 17h. Une réunion publique sur le sujet est prévue le 24 juin à l'Hôtel-Dieu. Les dates des permanences – permettant de faire des observations, des propositions sur le projet et de rencontrer un membre de la commission d'enquête publique – sont données en séance. Il est également précisé qu'un registre dématérialisé est disponible pour déposer idées et observations.

Les conseillers déplorent un manque d'informations sur le projet de l'Hôtel-Dieu. Ils expriment leurs inquiétudes face à la modification du PLU voté l'année dernière, qui actait que l'Hôtel-Dieu demeure un grand ensemble de services publics. Il est précisé que la plupart des parties du projet sont réalisables avec le PLU actuel mis à part les commerces. La co-présidence souligne que l'augmentation de logements fonctionnels pour les soignants, personnels médicaux et jeunes diplômés du secteur ne nécessite aucun changement du PLU et est donc recommandé dans les cahiers d'acteurs du Conseil Seine, dans les contributions pour le PLU-b dans le cadre de son enquête publique.

La co-présidence rappelle que les conseillers ont voté en grande majorité et à plusieurs reprises pour le maintien de l'hôpital publique et du service public sur l'entièreté du cadastre de l'Hôtel-Dieu.

- Plusieurs conseillers évoquent la nécessité de conserver les services existants de l'Hôtel-Dieu (les urgences, le centre de vaccination, le centre de sommeil, le service de radiologie, etc.), de les agrandir et d'étendre leurs horaires d'accueil et de soins car ils sont en tension aujourd'hui (exemple : pas de rendez-vous avant 3 ans pour le centre de sommeil).
- D'un point de vue méthodologique, il serait nécessaire d'avoir une photographie de l'existant à Paris / Paris Centre / Hôtel-Dieu (services manquants, services saturés...) afin de faire des propositions en adéquation avec la situation actuelle.
L'équipe d'animation indique que l'entièreté des services hospitaliers présents à l'Hôtel-Dieu sont à retrouver sur le site Internet.
- Plusieurs interventions concernent un centre d'accueil médicalisé de jour à destination de personnes atteintes de maladies chroniques type Alzheimer.
- Il est également proposé de créer un service référent parisien à destination des touristes étrangers.
- Un conseiller souligne qu'un service de pédiatrie ainsi que l'ouverture des urgences aux enfants seraient bienvenus à la fois pour conserver la présence des familles à Paris Centre et du fait que les pédiatres sont de moins en moins nombreux dans le quartier.
- Il est souligné que des services d'allergologie, d'endométriose, de rhumatologie seraient utiles.
- Plusieurs conseillers proposent la création d'une aile de l'Hôtel-Dieu type "maison" médicalisée à destination des personnes âgées en fin de vie, services de gériatrie et soins palliatifs.

La co-présidence explique que la multiplicité des écrits sur les registres est le moyen d'expression le plus efficace pour influencer le projet et appelle donc les conseillers à y participer.

Il est demandé des précisions sur le musée Notre-Dame de Paris prévu dans le projet de l'Hôtel-Dieu. Il devrait accueillir des œuvres en lien avec la Cathédrale à l'image du musée de l'Œuvre de Notre-Dame situé au pied de la Cathédrale de Strasbourg. Les avis divergent sur l'emplacement de l'entrée du musée : pour certains conseillers, ce musée n'a d'intérêt que si son emplacement est situé côté parvis de la Cathédrale –une conseillère, au contraire, estime que l'emplacement proposé côté Seine est cohérent avec une sortie vers le Marché aux fleurs.

L'enquête publique fera l'objet d'un rapport public retraçant l'ensemble des observations, idées déposées et questions posées.

Partie 2 – Entretien du patrimoine (également du patrimoine non protégé) et des espaces publics

Introduction du groupe de travail par Michèle Humbert

Présentation par Evelyne DENIS (squares), Danièle GRIMAUD (Place du Louvre et Saint-Germain L'Auxerrois), Michèle HUMBERT (patrimoine non protégé) et Jean-Michel DAUBOURG (classement et inscription Patrimoine).

• Introduction :

Définition du patrimoine non protégé : c'est notre environnement urbain et visuel (pieds d'arbre, mobiliers urbains, décors urbains...). Il ne faut pas réduire le patrimoine aux seuls Monuments Historiques. Le patrimoine est ce qui a nous a été transmis. Il est nécessaire de l'entretenir et de le valoriser. Aussi le Conseil de quartier se doit-il de faire remonter les observations et les exigences exprimées par les riverains.

Exemple : Le nouveau PLUb prévoit de combler éventuellement certaines « dents creuses » : espaces non construits entourés de deux corps de bâtiment. Or il est important de maintenir ce schéma urbain très présent dans le centre de la Capitale. Il correspond à l'identité parisienne d'un point de vue patrimonial, à l'ancienne typologie de l'hôtel particulier. Il est essentiel également pour l'écologie car ces vides permettent de faire circuler l'air.

• Projet « Louvre – Nouvelle Renaissance » :

Le projet, porté par l'Etat, prévoit un chantier de 10 à 15 ans sans fermeture du Musée, avec un nouvel accès du public du côté de la Colonnade Perrault face à l'église Saint-Germain L'Auxerrois, afin de désenclaver l'espace Pyramide.

Ce projet est sur le secteur du Conseil de quartier Seine (rue de l'Amiral de Coligny – Place du Louvre). Un cahier des charges doit permettre de sélectionner les maîtrises d'œuvre.

Un conseiller demande si cela implique deux projets différents avec des visions différentes ou s'il y a une vision d'ensemble ? La co-présidence répond que le Ministère de la Culture

a donné son autorisation pour que la partie « Ville », qui concerne la place du Louvre et le square, soit intégrée dans le projet global.

Le projet est également en lien avec [le programme « Embellir votre quartier » du secteur Louvre-Halles-Montorgueil](#) pour lequel la concertation se termine le 25 juin. La co-présidence a contribué à organiser une marche exploratoire concernant notre secteur.

- **Entretien d'un patrimoine de verdure, le square Albert Schweitzer :**

Les conseillers regrettent que le square soit laissé à l'abandon alors qu'auparavant des générations de parents/enfants venaient y passer du temps. Aujourd'hui, il n'existe pratiquement plus de jeux d'enfants dans le square ; restent deux pelouses entourées de grillages ainsi que des affaires des sans domicile fixe.

Tour de table :

- Il serait nécessaire de mieux faire connaître le service de bagagerie de la rue des Deux Ponts et de l'agrandir afin que les personnes sans domicile fixe puissent y déposer leurs affaires.
- Le CQ avait voté un budget concernant la remise en place de jeux d'enfants dans ce square (vote réitéré pendant la réunion, la majorité vote pour).
- Plusieurs conseillers demandent que les squares du quartier soient mieux entretenus à l'instar du square du Temple Elie Wiesel, devant la Mairie.
- Un conseiller signale que le square Galli est peu entretenu. Il semblerait poser des problèmes de sécurité pour la facilité avec laquelle les enfants peuvent accéder aux vestiges de la Bastille et où des enfants se sont faits agresser par des individus qui les suivent et les importunent.
- Il serait nécessaire que les squares soient mieux surveillés dans la journée et inaccessibles la nuit et qu'il y ait à nouveau des gardiens et/ou des rondes de la police municipale. **Ces questions devront être remontées aux référents de la police municipale du quartier.**
- Une conseillère demande s'il est possible que la Mairie organise un rendez-vous avec Monsieur PILOU, chef de la division territoriale de la propreté pour Paris Centre, afin d'évoquer ces problèmes d'entretien de la voie public.

- **Patrimoine protégé**

Rappel : il existe des règles strictes de protection de monuments ou de sites.

Les monuments classés (loi 31 décembre 1913) sont protégés par la Direction Régionale des Affaires Culturelles lorsqu'il y a des travaux. Il en est de même pour les édifices inscrits (IMH). Ces bâtiments protégés entraînent de fait un périmètre de protection, et font l'objet d'avis des Architectes des Bâtiments de France (ABF) en cas de travaux à l'extérieur, à partir de la visibilité de l'espace public. Lorsque c'est seulement l'intérieur d'un bâtiment qui est protégé, son environnement en co-visibilité n'en bénéficie pas.

Concernant les sites, leur protection dépend du Code de l'environnement. Une partie du centre de Paris est par exemple un site inscrit. Dans le secteur, le square du Vert Galand est

classé. La Loi Malraux de 1962 a créé des secteurs sauvegardés, dont une partie du quartier Seine fait partie à travers le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), en lieu et place du PLUb. Dans le cas du PSMV, les ABF donnent leur avis pour l'extérieur et l'intérieur des bâtiments inscrits dans ce secteur.

Par ailleurs, la loi de 2018 a créé les secteurs patrimoniaux remarquables, ces derniers intègrent les PSMV existants et les Plans de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP). Récemment, un projet au sein du Ministère de la Culture propose de créer une nouvelle protection pour le centre de Paris via un PVAP.

Il est intéressant de soutenir l'idée de créer un PVAP pour Paris Centre. Cela permettrait d'obtenir une protection supplémentaire pour le secteur. Il est proposé que le CQ vote afin de soutenir cette initiative et donner un argument supplémentaire à la Mairie. En raison du caractère technique de la proposition, Jean-Michel DAUBOURG travaille la résolution pour qu'elle soit votée en septembre.

Réponses aux questions et signalements de la réunion précédente par l'élu référent, Boris JAMET-FOURNIER

Les constructions des JOP vont-elles bien être utilisées pour des projets de solidarité, comme prévu (logement de personnes migrantes, notamment) ? Cette question est posée en lien avec la multiplication des tentes dans le quartier.

Les constructions des JOP, en l'occurrence principalement le village olympique, sont situées en Seine-Saint-Denis, entre Saint-Ouen et Saint-Denis. 2 800 logements sont en cours de création, avec 25 à 40% de logements sociaux et/ou abordables.

Des articles sont disponibles sur internet pour obtenir davantage d'information :

[Le village des athlètes - J.O.P Paris 2024 en Seine-Saint-Denis](#)

[Le Village des Athlètes, un nouveau quartier durable et confortable | SOLIDEO - Société de livraison des ouvrages olympiques](#)

[Le Village des athlètes, futur quartier durable accessible à toutes et tous | Commune nouvelle de Saint-Denis](#)

Combien y a-t-il de licences III et IV à Paris Centre et plus particulièrement sur le secteur Seine ? Combien y a-t-il de licences nouvelles sur le secteur ? L'Open data sur les terrasses est-il actuellement à jour ?

Voici le nombre de licences III et IV à Paris Centre en date du 10 juin 2025 :

- 1^{er} arrdt : 7 licences III et 441 licences IV
- 2^{eme} arrdt : 8 licences III et 360 licences IV
- 3^{eme} arrdt : 1 licences III et 211 licences IV
- 4^{eme} arrdt : 3 licences III et 325 licences IV

En revanche, nous n'avons les données par années et par secteur.

Concernant, la visionneuse open data sur les terrasses [Étalages et terrasses autorisées à Paris](#) est en cours de rénovation. Actuellement elle souffre de plusieurs lacunes, notamment l'impossibilité de voir les terrasses estivales. Aussi, la base Eudonet, sur laquelle est basée notre registre des terrasses est également en cours d'amélioration.

Cependant, les données brutes sont quant à elles bien à jour. Elles sont accessibles ici : [Terrasses et étalages : Autorisations — Paris Data](#)

La rue Tiron a un dispositif de barrières d'ouverture et de fermeture bien qu'elle ne soit pas une rue aux écoles. Récemment, un véhicule d'urgence n'a pas pu accéder à la rue : pourquoi le système est resté fermé ? Qui est censé pouvoir l'ouvrir ?

Sur les centaines de barrières aujourd'hui présentes dans les rues de Paris, nous n'avons jamais eu d'alerte de la part des services de secours / de la police / des pompiers sur l'impossibilité d'un accès. Un bilan d'ensemble nous l'a très récemment confirmé.

Les barrières peuvent donc être ouvertes (y compris celles avec un cadenas) par les services de secours, mais également pour des livraisons / déménagements (d'où la présence d'une zone de livraison dans la rue), et donc par les riverains, au besoin. Nous invitons les personnes qui ouvrent cette barrière à la refermer, pour conserver toute sa pertinence et éviter la circulation automobile qui ne répond pas à un usage direct.

Mode opératoire de l'ouverture de la barrière : Personne ne peut ouvrir la barrière mis à part les services de secours, et en cas de besoin pour un déménagement. Il faut alors faire une demande sur le site de la Ville (demande de stationnement pour déménagement <https://www.paris.fr/pages/services-en-ligne-202>) en précisant qu'ils ont besoin d'ouvrir et fermer la barrière (un agent de la DVD s'en occupera). C'est la règle pour les barrières avec cadenas : personne ne peut les ouvrir sauf services de secours qui ont la clé.

Pour les barrières sans cadenas, la Ville essaye de responsabiliser les riverains et commerçants à ouvrir et surtout fermer au gré des besoins. Le fonctionnement des barrières sans cadenas dépend beaucoup de leur usage réel.

Vote des trois nouvelles questions

- La Ville a annoncé la fermeture des terrasses estivales à 23 heures alors qu'elles étaient jusqu'à présent ouvertes jusque 22 heures. Pourquoi cette décision est en contradiction avec le Règlement des étalages et des terrasses ? (14 pour, 2 abstentions, 2 contre)
- Est-ce que la Mairie peut analyser et revoir la circulation dans l'Île Saint-Louis puisque le pont de la Tournelle sert de délestage afin d'éviter les engorgements de véhicules sur le pont de Sully ? Les véhicules passent notamment sur le pont de la Tournelle puis quai de Béthune, rue Poullétier et enfin rue Saint-Louis en l'Île avec des vitesses excessives aux horaires de sortie des écoliers. (9 pour, 8 abstentions, 1 contre)
- Les conseillers déplorent l'inexistence de jeux d'enfants dans le square Schweitzer et le dépôt d'affaires de migrants ne permettant plus d'en profiter pleinement. De

plus, ils soulignent une insécurité pour le public jeune au square Galli en raison d'un manque de structures sécurisantes, des agressions y ont eu lieu. Est-il possible de remettre en place un gardiennage plus poussé dans les squares du quartier permettant ainsi de retrouver par exemple un usage familial au square Schweitzer qui est à l'abandon et de mieux sécuriser le public jeune au square Galli ? (17 pour, 1 abstention)

Informations diverses

Visites : Une visite de la nouvelle chambre des notaires va être organisée pour le CQ en septembre ou en octobre. Le CQ devra déterminer une date.

Il est également demandé à ce que des visites soient organisées pour la Bibliothèque de l'Arsenal et le Toit de la Félicité.